

COMMUNE DE SAINT RABIER

Département de la Dordogne

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 Novembre 2015

SÉANCE ORDINAIRE 20 H 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15
Présents : 14 - Votants : 14

Date de convocation 18 novembre 2015

Le vingt-sept novembre **deux mil quinze** : le Conseil Municipal de la Commune de Saint Rabier s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur GUARISE Jean-Claude, Maire.

Présents : Mrs GUARISE – HYVOZ – CHEVAL - GAILLARD – URBAIN – AUMETTRE – DELPY - CHEDEVILLE – Mmes CHEVAL Martine – LACHAUD - MIRA - BERBESSON – BOISSEAUX–DOLLE

Excusé(s) : Mme CHATEAURET

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mr Mathieu CHEDEVILLE

AU COURS DE LA SEANCE LE CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION, à l'unanimité :

N°52 – A ACCEPTE la demande émanant du Conseil Départemental de la Dordogne d'intégrer une portion de route départementale, environ 173 mètres, dans le domaine communal.

N° 53 – A ADOPTE la décision de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort de restituer aux communes l'entretien de la voirie et a voté la modification des statuts de la communauté de communes.

N°54 – A RECONDUIT le régime indemnitaire de tous les employés communaux pour l'année 2015 et a octroyé une IAT aux agents en CDD de droit privé.

N° 55 – A ATTRIBUE une indemnité de fin de stage à Mlle Camille HUMBLET pour sa motivation et l'aide apportée.

N° 56 – A VOTE des crédits supplémentaires considérant que les crédits ouverts à certains articles du budget de l'exercice 2015 sont insuffisants.

N° 57 – A RECONDUIT l'indemnité de conseil et de préparation des documents budgétaires au profit de Mr SOUQUERE Didier, Receveur Municipal, à compter du 01/10/2015.

N° 58 – A FIXE à 5 euros par enfant le tarif du transport scolaire pour les enfants ne prenant le bus que le mercredi midi.

N° 59 - A DETERMINE les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents.

N° 60 – A ETABLI les permanences de tenue du bureau de vote pour les élections régionales des 06 et 13 décembre 2015

N° 61 – A VALIDE le règlement intérieur de la bibliothèque municipale, ainsi que la liste des bénévoles y intervenant.

N° 62 – A DESIGNE Mr MIRA Jean-Louis comme régisseur de la bibliothèque Municipale à compter du 01/12/2015.

N° 63 – A RECONDUIT la participation au frais de transport au SIVS d'Excideuil pour un enfant de la commune soit 30,35€ par trimestre.

N° 64 - A VOTE à l'unanimité le montant dû par France Télécom au titre de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2015.

N° 65 – A APPROUVE le principe de soutien financier de la commune de Saint Rabier sous la forme d'une subvention d'équipement/fonds de concours, au projet de restructuration du centre d'incendie et de secours (CIS) du Lardin Saint Lazare conduit par le SDIS 24, pour un montant maximum de 13335 euros représentant sa quote-part et a précisé que la répartition du montant financé par les communes ainsi que les modalités pratiques de liquidation et de versement des subventions et/ou fonds de concours, feront l'objet d'une convention à signer entre le SDIS et chacune des communes contribuant au financement de l'opération sur la base du montant net du coût d'objectif de l'opération.

N° 66 – A VOTE des crédits supplémentaires suite à l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police au profit de la commune d'un montant de 10 000€.

N° 67 – A VOTE des crédits supplémentaires en section d'investissement pour faire face à la dépense d'enfouissement des lignes du Bourg.

N° 68 – A ACCEPTE la prise en charge de la porte du multiple rural suite au cambriolage du 23/05/2015.

N° 69 - A VOTE l'achat d'un terrain à Mr SAVIGNAC Patrick soit environ 1 000 m² au prix de 15 €/m². Cet achat sera inscrit au budget primitif 2016 de la commune.

DIVERS :

Chemins communaux : Demande d'achat - 2 dossiers en cours

Sécurité routière : 2 panneaux de signalisation à installer à l'école
radars pédagogiques : 4 600 € subventionnés à 30 %

Abribus : travaux d'éclairage en cours, subventionnable de 40 à 50 %

Travaux enfouissement réseaux à Rodas : subventionné à 50 %

Plan d'évacuation de l'école : présentation du document

Syndicat de l'eau

Chantier four à pain : présentation du projet de l'association solidarité jeunesse

Fait en Mairie, le 17 décembre 2015